

PROPOSITION

3.

L'ÂGE NE DOIT PLUS ÊTRE UN FACTEUR QUI EMPÊCHE DE RESTER À L'EMPLOI

I ACTIVATION
FAIRE EN SORTE
QUE PLUS DE PERSONNES
AILLENT/RETOURNENT
TRAVAILLER

Mettre en œuvre les projets de réforme de la rémunération à l'ancienneté. Les travailleurs plus expérimentés ne doivent plus être systématiquement exclus du marché du travail en raison de leur âge.

- Miser sur une évolution plus progressive des salaires tout au long de la carrière, avec éventuellement une stabilisation à partir d'une certaine ancienneté.
- Donner aux employeurs une plus grande marge de manœuvre pour récompenser l'implication et les performances des travailleurs dans le cadre de leur politique salariale.
- Supprimer progressivement tous les régimes de chômage avec complément d'entreprise.
- Rendre possible les emplois flexibles dans tous les secteurs afin que les retraités, entre autres, puissent gagner plus que leur pension de manière flexible et (para)fiscalement avantageuse.

Avantages

- Les travailleurs expérimentés ne deviennent plus « trop chers » à partir d'un certain âge. Ils peuvent plus facilement retrouver du travail ailleurs et nettement mieux tirer parti de leur expérience. De ce fait, le nombre de travailleurs âgés disponibles sur le marché du travail est aussi plus élevé.
- Les travailleurs plus jeunes bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre financière plus tôt dans leur carrière, par exemple lorsqu'ils doivent rembourser leur prêt immobilier ou que leurs enfants sont encore à la maison ou aux études.
- Les entreprises peuvent plus facilement conserver et/ou embaucher des travailleurs expérimentés. Elles disposent également d'une plus grande marge de manœuvre pour élaborer un modèle de rémunération adapté à l'ensemble des travailleurs.
- **Les travailleurs plus expérimentés restent plus longtemps au travail, ce qui permet d'avoir un bon mix entre jeunesse et expérience dans les entreprises, de rendre le marché du travail plus inclusif et de donner plus d'oxygène à la sécurité sociale.**

Contexte

Tous les experts s'accordent à dire qu'une augmentation linéaire de la rémunération en fonction de l'âge est dépassée, voire contre-productive. Une réforme de la rémunération à l'ancienneté a donc été prévue dans les derniers accords du gouvernement fédéral. Cependant, rien de concret n'a encore été décidé en ce sens. Des mesures sont pourtant nécessaires si nous voulons maintenir plus longtemps en activité les travailleurs plus expérimentés sans compromettre la viabilité économique des entreprises. L'exemple de pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Finlande prouve qu'une évolution plus progressive des salaires et une stagnation à partir d'un certain niveau d'ancienneté peuvent conduire à une augmentation significative de l'emploi des travailleurs âgés.